

Quand tombe une branche d'une tonne

Aulnay Environnement ne pouvait rester insensible à cette nouvelle parue dans le Parisien et relayée le 20 mai par Aulnay Cap : « Une branche d'une tonne est tombée dimanche soir dans l'enceinte du commissariat ». Cet événement qui heureusement n'a pas fait de victimes, nous en rappelle d'autres, comme cette chute d'un arbre dans une cour d'école le 19 avril, qui a entraîné pour une petite fille l'amputation d'une jambe. Chaque année, de tels événements se produisent, souvent mortels.

Tout le sud d'Aulnay était jusqu'au début du XXe siècle une magnifique forêt. Il en subsiste quelques grands chênes, souvent superbes. (À distinguer soigneusement des arbres d'alignement) Ce sont des témoins de notre histoire, un ornement de notre paysage urbain. Mais qui nous confrontent à un vrai dilemme :
1/ Nous souhaitons conserver ces arbres qui ornent notre ville, nous offrent de l'ombre en été et jouent un rôle précieux dans notre écosystème, marqué en particulier par la présence de nombreux oiseaux indigènes.
2/ Mais la présence de ces arbres peut être source de danger pour les riverains et les passants.

Que faire donc ? Supprimer tous les arbres, dans un vertige de recherche du risque zéro, dont nous savons bien qu'il s'agit d'une chimère ? La raison impose plutôt de les entretenir et les surveiller. De les abattre lorsqu'ils sont malades et dangereux, mais le plus vite possible, de les remplacer.

Il y a deux cas de figure :

- Beaucoup de ces arbres sont dans l'enceinte des parcs municipaux. Nous savons qu'ils sont gérés au mieux par des services compétents.
- Mais bien d'autres sont sur des terrains privés. Et là, rares sont ceux qui prennent correctement soin de leurs arbres, et qui font procéder à des élagages dans les règles de l'art. Lors d'une nouvelle acquisition, bien des nouveaux propriétaires suppriment le problème en abattant les arbres sans aucune autorisation, en ignorant qu'ils doivent replanter. Ou bien ils ne s'en préoccupent pas et ne procèdent pas aux élagages nécessaires. C'est ce qui s'est passé au commissariat. Le propriétaire (sans doute le ministère de l'intérieur) a laissé ces arbres lancer des branches gigantesques et trop lourdes, sans se soucier de la sécurité des personnels.

Beaucoup d'Aulnaysiens sont attachés à la présence de ces grands arbres, et s'émeuvent lorsqu'ils disparaissent. **De cet aspect affectif, on a grand tort de ne pas tenir compte, dans une ville où la minéralisation et l'imperméabilisation des sols progressent de façon angoissante.** À Aulnay Environnement, nous avons pensé qu'il serait pertinent d'associer les habitants à la gestion de ce patrimoine. Non pas pour prendre les décisions à la place des experts, mais pour mieux comprendre et faire comprendre les problèmes à nos concitoyens, et mieux faire connaître leurs responsabilités aux propriétaires.

- C'est pourquoi nous avons demandé la création :
- d'une charte de l'arbre
- d'une commission arboricole mixte, associant services municipaux, Maison de l'Environnement, associations et habitants, pour suivre l'état de ce patrimoine et communiquer avec les propriétaires.

Notre lettre est restée sans réponse, et lors d'une réunion, l'adjoint chargé de l'urbanisme a exprimé son hostilité à cette demande, pour la raison « qu'il y avait déjà trop de réunions ».

Quand nos élus comprendront-ils qu'associer les habitants est un gain pour tous, car tout espace de discussion libre permet d'apaiser les controverses, ouvre une porte aux compromis nécessaires et répond au besoin de démocratie qui monte dans tout le pays ?

Question subsidiaire : que fait un commissariat dans une demeure patrimoniale, la villa « Chanson » ?

A-t-on relancé le gouvernement sur la promesse faite sous la précédente présidence, de créer un commissariat mieux placé, dans un équipement digne d'une ville de plus de 82 000 habitants ?